|  |
| --- |
| Appel à propositions CMP BÉNIN 2024-2028  **Liste des frais admissibles** |

*Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables et directement attribuables à la réalisation du projet. Tous les frais doivent être justifiés.*

*Dans le cadre de cet appel, les dépenses admissibles pour la réalisation du projet sont :*

**Mobilités**

Billet d’avion classe économique

Déplacement domicile aéroport aller/retour

Déplacements locaux en Wallonie-Bruxelles et/ou au Bénin

Frais de logement en Wallonie-Bruxelles : 150 EUR maximum par nuitée avec petit déjeuner inclus

Frais de logement au Bénin : 160 EUR maximum par nuitée avec petit déjeuner inclus

Frais de séjour en Wallonie-Bruxelles : 92 EUR maximum par tranche de 24 heures

Frais de séjour au Bénin : 77 EUR maximum par tranche de 24 heures

**Frais de fonctionnement**

Frais de prestation (frais de coordination, mission, expertise…)

Matériel non amortissable / consommable

Communication (impression, site internet, article de presse…)

Frais d’organisation d’atelier (location d’espaces, location de matériel, repas…)

**Frais d’équipement**

Achat de matériel (matériel amortissable / non consommable)

*L’opérateur sélectionné devra envoyer à WBI une* ***déclaration de créance*** *dûment complétée et signée qui devra être accompagnée de toutes les* ***pièces justificatives*** *(factures, preuves de paiement, etc.) ainsi que de tous les documents se rapportant au projet (invitations, programmes, affiches, syllabus, livres, support audio/vidéo, etc.).*